

## **BioSenic finalise ses efforts de restructuration de sa dette en obtenant l'accord de deux créanciers privés additionnels afin de restructurer plus de 3,9 millions d'euros de dettes, entraînant une restructuration globale de plus de 22 millions d'euros de dettes, sous réserve d'homologation du Tribunal de l'entreprise**

**Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 10 juin 2025 à 7h30 – [BIOSENIC](#)** (Euronext Bruxelles et Paris: BIOS) annonce avoir conclu les derniers accords requis, avec deux créanciers privés pour la restructuration de plus de 3,9 millions d'euros de dettes, afin de pouvoir envisager l'homologation de sa restructuration globale de plus de 22 millions d'euros de dettes. Ces accords interviennent après (i) l'accord conclu avec deux créanciers obligataires, annoncé par communiqué de presse le 18 février 2025 (disponible [ici](#)), et (ii) l'accord avec la Banque Européenne d'Investissement, annoncé par communiqué de presse le 7 avril 2025 (disponible [ici](#)), pour la restructuration de plus de 18 millions d'euros de dettes. Ces nouveaux accords, avec les trois autres accords susmentionnés, permettent d'envisager la restructuration définitive d'une dette totale de plus de 22 millions d'euros, sous réserve d'Homologation (telle que définie ci-dessous).

Conformément à ces deux accords additionnels obtenus, les deux créanciers privés concernés ont en particulier accepté de remplacer leurs créances respectives d'un montant cumulé de plus de 3,9 millions d'euros, ainsi que les éventuels intérêts, par des paiements en espèces d'un montant total d'approximativement 400.000 euros. L'accord prévoit également, pour l'un des créanciers, que tout produit en espèces provenant de la vente des actifs de Medsenic dans le cadre de sa liquidation judiciaire et revenant à BioSenic sera distribué à ce créancier en question ainsi qu'à tous les autres créanciers qui ont accepté les mêmes arrangements avec BioSenic en proportion de leurs dettes initiales respectives.

L'exécution de ces accords amiables est conditionnée en particulier à leur homologation par le Tribunal de l'entreprise qui sera demandée dans les prochains jours, conformément aux articles XX.37 et XX.38 du Code de droit économique belge ("Homologation"). En cas d'Homologation, les termes de la réorganisation effectuée l'année dernière seront ajustés en conséquence pour les créanciers concernés.

Le financement de cette restructuration est assurée par la trésorerie future de la Société ainsi que le programme d'obligations convertibles du 21 juin 2024 fourni par Global Tech Opportunities 15, par lequel 925.000 euros pourraient encore être tirés sous conditions.

A présent que BioSenic a pu réduire sa dette auprès de ses principaux créanciers (sous réserve d'Homologation), la Société peut se concentrer sur la poursuite de son développement. En recherchant de nouveaux projets et partenariats, BioSenic souhaite mettre à profit son expertise dans le développement clinique de thérapies pour développer de nouvelles thérapies innovantes qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits et améliorent les résultats pour les patients.

### **À propos de BioSenic**

*BioSenic est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour les maladies auto-immunes. BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de sa plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO) de Medsenic. Les principales indications cibles de la plateforme auto-immune comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux disséminé (SLE) et maintenant la sclérose systémique (ScS). Suite à la fusion en octobre 2022, BioSenic a combiné les positions stratégiques et les forces de Medsenic et de Bone Therapeutics. La fusion permet spécifiquement à Medsenic/Biosenic de développer un arsenal entièrement nouveau de diverses formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes utilisant les propriétés immunomodulatrices de l'ATO/ATO oral (OATO). A présent que Medsenic a déclaré se trouver en cessation de paiement, Biosenic va se focaliser sur de nouveaux éventuels partenariats et sur l'éventuelle monétisation de ses autres actifs (ALLOB and JTA).*

*BioSenic est basée dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.biosenic.com>.*

### **A propos des principales technologies de Medsenic/BioSenic**

La **plateforme ATO** possède des propriétés immunomodulatrices avec des effets fondamentaux sur les cellules activées du système immunitaire. Une application directe est son utilisation dans l'auto-immunité pour la traiter à son stade chronique et établi. La GvHD chronique est l'une des complications les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique, qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (allo-CSH), un traitement curatif pour les patients atteints de maladies sanguines graves, y compris de cancers.

Medsenic a réalisé un essai clinique de phase 2 réussi avec la formulation intraveineuse d'ATO de BioSenic, **Arcscimed®**, qui bénéficie du statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'EMA, et a montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative pour la peau, les muqueuses et le tractus gastro-intestinal. La société prévoyait une étude internationale de confirmation de phase 3 avec sa nouvelle formulation orale d'ATO (OATO). OATO ciblera également les formes modérées à sévères de SLE. BioSenic développe également une nouvelle formulation d'OATO, dont la propriété intellectuelle est protégée, pour le traitement de la ScS, une maladie chronique grave qui affecte la peau, les poumons ou la vascularisation, et pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace. Des études précliniques sur des modèles animaux pertinents soutiennent le lancement d'un essai clinique de phase 2, avec l'utilisation de nouvelles formulations immunomodulatrices d'IPA reconnus comme étant actifs sur le système immunitaire.

La société concentre actuellement ses activités de R&D et cliniques sur un développement sélectif et accéléré de sa plateforme auto-immune. Medsenic a cependant déclaré se trouver en cessation de paiement le 18 février 2025.

### **Pour plus d'informations, merci de contacter :**

#### **BioSenic SA**

Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek, administrateur-délégué ad interim  
[investorrelations@biosenic.com](mailto:investorrelations@biosenic.com)

---

*Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.*

---